

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION 17 Janvier 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RICARDEAU James et TANI Florent.

EXCUSES : Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), M. MORMANN Cédric (sans pouvoir), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme Sylvie AUBRY*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Marie-Jeanne GUINEL et M. Jean-Luc POINTEAU.

OBJET :	<i>Règlement de formation.</i>
----------------	---------------------------------------

N° 2019 / 01 / 09

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du projet de règlement de formation qui a été élaboré dans le cadre de la mise en place du plan de formation.

La Commune a bénéficié au cours du 1^{er} semestre 2018, d'un accompagnement, à titre gratuit, du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) afin de doter les services d'outils en lien avec la formation. Les responsables de service ainsi que les représentants du personnel ont travaillé au sein du groupe projet afin d'élaborer de façon co-construite ces outils. Les agents des services ont été associés aux différentes étapes de leur élaboration.

Le règlement de formation reprend les différents dispositifs de formation et les conditions d'exercice du droit à la formation, la politique de la collectivité en matière de formation et les rôles des différents acteurs.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et plus particulièrement son article 22,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale FPT et relatif aux agents contractuels de la FPT,

Vu le décret 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale

Vu l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

.../...

*Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 novembre 2018,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources
Humaines – Intercommunalité – Économie du 09 Janvier 2019,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation.*

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

*D'APPROUVER le règlement de formation du personnel de la Commune de
Blain et ses annexes, comme joint à la présente délibération,*

D'AUTORISER Monsieur le Maire à le signer,

*D'INDIQUER une mise en application des termes du règlement de
formation à l'ensemble des services au 1^{er} février 2019.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Janvier 2019,
Le Maire,

